

# Conseil Communautaire

## Délibération n°482024

### Jeudi 28 mars 2024 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 034-243400520-20240409-482024-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Saint-Sériès, sous la présidence de sous la présidence de monsieur Denis DEVRIENDT, Vice-Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jean-Pierre BERTHET représenté par Jérôme BOISSON, Mme Véronique MICHEL représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, Mme Sylvie THOMAS représentée par Noureddine BENIATTOU, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Michel CRECHET représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, M. Norbert TINEL représenté par Laurent GRASSET, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB et M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO.

**Absent excusé :** M. Pierre SOUJOL et Mme Nouria DERDOUR.

**Secrétaire de séance :** M. Yves PERSON.

---

#### **Objet : Budgets Annexes à caractère économique – Vote des Comptes Administratifs 2023**

**Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux Finances,** expose au conseil qu'il est amené à se prononcer sur l'approbation des Comptes Administratifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2023.

#### **Budget Annexe Pôle Entreprendre**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 194 271,42 €, hors restes à réaliser (auquel il convient de déduire 78 753,65 € de solde de restes à réaliser pour le projet de la Maison de l'Economie). En 2023, le Pôle Entreprendre a organisé la 4ème édition des « Trophées de l'économie du Pays de Lunel » qui a permis le soutien de trois entreprises lauréates. Il est rappelé que ce budget a été financé à hauteur de 148 000 € en 2023 par le Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

#### **Budget Annexe Hôtel d'entreprises**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 26 127,19 €, sans restes à réaliser en investissement. Ce budget annexe n'a pas connu d'évènement marquant en 2023. Il est rappelé qu'une seule entreprise est aujourd'hui locataire de ce bâtiment au 2° étage, avec le Conseil Départemental, tandis que l'association du PLIE Est Héraultais est installée au 1<sup>er</sup> étage et le CIAS au rez-de-chaussée. Le Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Lunel a financé ce budget à hauteur de 20 000 € en 2023.

#### **Budget Annexe Ateliers relais**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 973 808,09 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que 3 entreprises restent locataires des ateliers relais situés sur la zone des Roucagniers à Lunel-Viel. Aucun atelier n'a été vendu en 2023 sur cette zone.

### Budget Annexe ZAE Les Termes

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 44 975,08 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que ce budget annexe a été clôturé au 31 décembre 2023, par délibération du conseil de communauté en date du 22 décembre 2023, suite à la vente de la dernière parcelle en début d'année 2023, et le remboursement anticipé de l'emprunt dans le courant de l'été. Le résultat de clôture sera intégré au budget principal de la Communauté d'Agglomération courant 2024.

### Budget Annexe ZAC Petite Camargue

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 636 168,78 €, sans restes à réaliser en investissement. Ce budget continue de porter le bail à construction de la plateforme Lidl qui doit s'achever en 2026. Aucun évènement majeur n'est venu impacter ce budget en 2023.

### Budget Annexe Pôle d'excellence rurale Viavino

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 140 791,69 €, hors restes à réaliser (auquel il convient de déduire 25 000,00 € de restes à réaliser pour 2023). Il est rappelé la clôture de l'EPIC Viavino au 31 décembre 2019 qui a entraîné la reprise d'une partie de son budget de fonctionnement par le budget annexe de la Communauté de Communes en 2020. Il est aussi rappelé la mise à disposition du site à un exploitant privé dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public depuis mars 2021 jusqu'en mars 2031. Le Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Lunel a financé ce budget à hauteur de 177 000 € en 2023 ; pour rappel cette participation atteignait 357 000 euros en 2020.

### Budget Annexe Les Portes du Dardaillon

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de – 617 455,71 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que ce budget a été créé en 2016 pour porter les études et l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités économiques située entre Lunel et Lunel-Viel. A ce jour, la majeure partie des études préalables est achevée, ainsi que les opérations de fouilles d'archéologie préventive. Il est précisé que le déficit de clôture 2023 sera repris dans le budget 2024 lors de la plus proche décision budgétaire.

Avant le vote, **Monsieur le Président** s'est retiré. **Monsieur Denis Devriendt**, Vice-président délégué aux finances intercommunales, est désigné à l'unanimité, pour assurer la présidence de l'Assemblée.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Monsieur le Président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) et 2 abstentions (Mme Danielle Razigade et M. Cyril Barbato) :

**APPROUVE** les Comptes Administratifs 2023 des Budgets Annexes de la Communauté de Communes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 09/04/24

Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME



Denis DEVRIENT  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex